

Informations sur les frais engagés dans la préparation ou l'organisation de la mobilité

Nature des dépenses et montants liés à votre suspension ou à votre retour anticipé :

Nature des dépenses	Montant(s) engagé(s)	Montant(s) récupéré(s) ou avoir(s)	Reste à charge
Billet d'avion*			
Caution logement			
Frais de dossier visa			
TOTAL			

*Pour les vols annulés ou reportés à compter du 1er mars 2020, les compagnies aériennes peuvent vous proposer un avoir à la place d'un remboursement. Cela fait suite à l'ordonnance du gouvernement n° [2020-315 du 25 mars 2020](#).

Toute demande de prise en charge du surcoût supporté en raison d'une suspension ou d'un retour anticipé de mobilité devra être accompagnée de tous les justificatifs et notifications de refus éventuelles des compagnies d'assurance, des compagnies aériennes et/ou ferroviaires, du bailleur et des justificatifs suivants :

- Attestation ou notification de bourse pour l'année 2019-2020, le cas échéant
- Notification de bourse sur critères sociaux pour l'année 2019-2020, le cas échéant
- Justificatifs de vos démarches auprès des compagnies aériennes, ferroviaires, bailleurs (notifications d'acceptation et de refus)

- Pour les mobilités écourtées : un certificat de présence signé par l'établissement d'accueil éventuellement par le responsable académique.

Je soussigné(e) (Prénom/Nom) :

déclare sur l'honneur que les informations fournies dans ce formulaire sont exactes :

Date

Signature de l'étudiant(e)

Merci de retourner ce formulaire dûment rempli, daté et signé au SRI à l'adresse ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr